



## Influenza aviaire : arrêté préfectoral de zone - mesures particulières



Suite à la découverte de plusieurs cas d'influenza aviaire hautement pathogène sur des mouettes rieuses Toulouse, un arrêté préfectoral (ci-joint) définissant une **zone de contrôle temporaire** (ZCT) de 20 km a été signé ce jour par le Préfet de la Haute-Garonne. **126 communes** sont concernées dont la vôtre.

Les mesures prescrites dans l'arrêté concernent notamment :

- le renforcement de la biosécurité ;
- l'encadrement des mouvements d'animaux vivants ;
- la surveillance renforcée des élevages et de leur environnement pour éviter une potentielle contamination par la faune sauvage.

La zone pourra être levée au bout de 21 jours si aucun signe évocateur d'influenza aviaire n'est décelé dans les exploitations **et** si aucun nouveau cas n'est survenu dans la faune sauvage. Dans le cas contraire, elle sera maintenue jusqu'à stabilisation de la situation.

Les éleveurs et leurs vétérinaires sanitaires sont également destinataires de l'arrêté.

J'attire votre attention également sur l'importance de communiquer auprès de vos administrés détenteurs d'oiseaux sur le respect des règles de biosécurité, en particulier la claustration des volatiles ou la mise sous filet des parcours ainsi que l'obligation d'enregistrement à la mairie. La déclaration peut se faire soit en mairie, soit par l'intermédiaire du service en ligne suivant : <https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/cerfa0/>

Pour de plus amples informations sur les mesures de biosécurité, vous pouvez utilement vous référer à la fiche en PJ et au site suivant : <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-les-mesures-de-biosecurite-pour-les-operateurs-professionnels-et-les-particuliers>

Le service de santé et protection animales de la DDPP (05 67 69 11 26 ou 05 34 45 34 45) se tient à votre disposition pour toutes questions relatives à ce sujet.

📎 [Télécharger le fichier «157 - AP IAHP zone controle temporaire.pdf» \(580.5 Ko\)](#)



**MONTASTRUC**  
La Conseillère

